



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

COMITÉ SYNDICAL

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU MERCREDI 19 FEVRIER 2025

18H30

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

MERCREDI 19 FEVRIER 2025

DELIBERATION N°2025_0201 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	5
DELIBERATION N°2025_0202 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025	6
DELIBERATION N°2025_0203 – VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	8
DELIBERATION N°2025_0204 – PROGRAMME PREVISIONNEL ANNUEL D'INTERVENTION 2025	10
DELIBERATION N°2025_0205 – SOLLICITATIONS DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE - MISSION DE SUIVI 2025	13
INFORMATIONS DIVERSES	10
ANNEXES REMISES AUX DÉLÉGUÉS.....	11
• ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N° 2025_0201	12
• ANNEXE 2 A LA DELIBERATION N° 2025_0202	13
• ANNEXE 3 A LA DELIBERATION N° 2025_0203	20
• ANNEXE 4 A LA DELIBERATION N° 2025_0204	21

SEANCE DU MERCREDI 19 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS.

Date de la convocation : Vendredi 24 janvier 2025

Secrétaire de séance : Jérôme LAGRANGE

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 14, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (11)	Excusés (13)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Éric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne		X	
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINT-MARIE	LOUSTAU	Frédéric	X		
OLORON-SAINT-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle	X		
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (3)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

<i>Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 6, Pouvoir : 1)</i>					
TITULAIRES			Présents (5)	Excusés (5)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick		X	
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARREX	CAZALET	Henri	X		
NAVARREX	CHOPIN	Marjorie			X H. CAZALET
NAVARREX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARREX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (1)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NAVARREX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
<i>Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance :

- Agents du SMGOAO : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

COMPTE RENDU DES DÉBATS

Monsieur Jérôme LAGRANGE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°2025_0201 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapport n°2025_0201 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 a rendu obligatoire l'adoption du CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Il s'agit d'un document qui met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier concernant la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le SMGOAO a informé par courrier en date du 16 juillet 2024 le Service de Gestion Comptable d'Oloron de son passage au CFU à compter de l'exercice 2024 et pour les exercices ultérieurs.

Le CFU de l'exercice 2024 du SMGOAO arrête les comptes ainsi :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
A	Recettes réalisées 2024	626 603.94 €	A	Recettes réalisées 2024 (A)	365 512.20 €
B	Dépenses réalisées 2024	656 322.98 €	B	Dépenses réalisées 2024 (B)	266 657.24 €
C	Solde des réalisations de l'exercice (A-B)	- 29 719.04 €	C	Solde des réalisations de l'exercice (A-B)	98 854.96 €
D	Résultat reporté de 2023	325 756.65 €	D	Résultat reporté de 2023	303 197.86 €
E	Résultat de clôture (C+D)	296 037.61 €	E	Solde (C+D)	402 052.82 €
F	RAR Recettes	- €	F	Reste à réaliser 2024 Recettes	21 504.16 €
G	RAR Dépenses	- €	G	Reste à réaliser 2024 Dépenses	73 084.94 €
H	Solde des RAR	- €	H	Solde des RAR	- 51 580.78 €
I	Résultat cumulé 2024 (E)	296 037.61 €	I	Résultat cumulé 2024 (E+H)	350 472.04 €

L'analyse du compte financier unique 2024 fait apparaître :

- **Pour la section de Fonctionnement** : un excédent de 296 037,61 €. Cet excédent sera reporté en section de fonctionnement en année n+1, lors de l'affectation des résultats.
- **Pour la section d'investissement** : un excédent de 402 052,82 € (hors RAR) et un déficit sur les restes à réaliser de 51 580,78 €.

Le compte financier unique 2024 est fourni en annexe.

Hors la présence du Président, après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** Le présent rapport
- **APPROUVE** Le compte financier unique 2024

Annexe : Compte financier unique 2024

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mercredi 19 février 2025

Rapport n°2025_0202 : rapporteur : Michelle GAUCHER

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des Élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une Collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Imposé par la loi du 06 février 1992 dite loi A.T.R. le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié l'article L.2312-1 du CGCT et impose la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires qui est publié et transmis aux représentants de l'Etat.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** Le présent rapport
- **PREND ACTE** De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaires 2025
- **PREND ACTE** De l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire

Annexe : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mercredi 19 février 2025

Délibération N°2025_0203 – VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Rapport n°2025_0203 : rapporteur : Pierre LAPORTE

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'accompagnement du Centre de de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Vu l'avis favorable Comité social territorial intercommunal en date du 19 décembre 2024,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, le syndicat a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques, dans le cadre de leur mission « Accompagnement à la mise à jour du document unique ».

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés au SMGOAO afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents du syndicat.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée sur le serveur du SMGOAO et matérialisée auprès de la direction.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** Le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération ;
- **APPROUVE** L'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique

Annexe : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels du SMGOAO

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mercredi 19 février 2025

Délibération N°2025_0204 – PROGRAMME PREVISIONNEL ANNUEL D'INTERVENTION 2025

Rapport n°2025_0204 : rapporteur : Didier CAZENAVE-LAROCHE

Il est rappelé à l'assemblée que le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération du comité syndical en date du 8 mars 2018.

Le 3 Mai 2021, ce PPG a été déclaré d'Intérêt Général par arrêté préfectoral.

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposée pour l'année 2025, se base sur la programmation de l'année 6 du PPG et tient compte des besoins nouveaux identifiés par les services en lien avec les collectivités.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI :

- d'une part, maintenir les cours d'eau en « bon état »,
- d'autre part, assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les personnes et les biens.

Les travaux programmés concernent donc :

- **La gestion des embâcles et chablis** par deux types de techniques identifiées en fonction de la nature des cours d'eau :
 - Débardage par câble sur les gaves et les affluents principaux
 - Bûcheronnage technique sur les cours d'eau d'accès difficiles pour les engins
- **La gestion de la végétation envahissante** (débroussaillage, élagage, petit bûcheronnage, élagage technique)
- **La reconstitution de ripisylve** par bouturages, plantations, coupes sélectives, ...
- **La renaturation de cours d'eau** par traitement de l'incision d'un cours d'eau

Le programme prévisionnel annuel 2025 détaillé est annexé au présent rapport.

Le montant prévisionnel du programme d'intervention 2025 est le suivant :

	Montants en € HT	Montants en € TTC
Travaux (y compris consultation des entreprises)	125 300,00	150 360,00
Imprévus et aléas	25 000,00	30 000,00
TOTAL	150 300,00	180 360,00

Afin de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Plan de financement prévisionnel		
	Taux	Montants en €
Agence de l'Eau (50% du montant total TTC soit 180 360,00 €)	50%	90 180,00
Région Nouvelle Aquitaine (20% du montant TTC hors aléas soit 150 360,00 €)	20%	30 072,00
SMGOAO (autofinancement)	~30%	60 108,00
TOTAL	100%	180 360,00

Les prestations techniques, réparties par nature, feront l'objet de marchés/contrats respectifs.

Les montants estimatifs de ces prestations et les propositions de modes de dévolution sont décrits ci-après :

Nature des prestations	Montants estimatifs en € HT (année 2025)	Propositions marchés / contrats
Débardage par câble	36 800,00	- Consultation des entreprises sur la base d'un accord cadre à bons de commande - Montants mini 20 000,00 € HT / maxi 100 000,00 € HT
Bûcheronnage technique	17 900,00	Consultation simplifiée (demande de devis)
Débroussaillage / élagage / petit bûcheronnage	17 500,00	Renouvellement de la convention avec l'association ESTIVADE
Elagage technique	13 600,00	Consultation simplifiée (demande de devis)
Travaux mécanisés	30 000,00	Consultations simplifiées en fonction de la nature des opérations
Reconstitution de ripisylve	9 500,00	Consultations simplifiées en fonction des besoins sur sites
Imprévus et aléas	25 000,00	Consultations simplifiées ou appel aux prestataires déjà identifiés
TOTAL	150 300,00	

Sans préjuger des décisions qui seront prises par les partenaires financiers, et compte tenu des aléas climatiques d'hiver et de printemps, il est demandé la prise en compte d'un démarrage anticipé (avant obtention des éventuelles subventions) des travaux à la date du **1^{er} Mars 2025**.
Les crédits nécessaires à la réalisation du programme de travaux seront inscrits au budget 2025 en section Fonctionnement.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le présent rapport
- **VALIDE** le programme prévisionnel d'intervention pour l'année 2025 ainsi que le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau visant l'obtention des autorisations d'intervention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les consultations nécessaires à la bonne réalisation des opérations et à signer les marchés et les conventions avec les futurs prestataires
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine

Annexe : Programme prévisionnel annuel d'intervention détaillé année 2025

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mercredi 19 février 2025

**Délibération N°2024_1205 – SOLLICITATIONS DE SUBVENTIONS AUPRES DE
L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE - MISSION DE SUIVI 2025**

Rapport n°2025 0205 : rapporteur : Daniel ARRIBERE

Afin d'assurer son action sur l'ensemble de son territoire, le SMGOAO compte 4 postes dont les temps de travail sont répartis comme suit pour assurer la mission de suivi des cours d'eau :

- Marion FOURNIER (1 ETP)
- Florian GARCIA (1 ETP)
- Cécile ROUSSEL (1 ETP)
- Adrien GELLIBERT (0,33 ETP)

Cette mission concerne notamment :

- La mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du territoire et notamment :
 - Le suivi des cours d'eau et milieux associés
 - La prise en compte et le suivi de dossiers concernant les points sensibles sur le territoire (petits dépôts sauvages, pièges à embâcles, protections de berges, les atterrissements, les zones d'abreuvement, ...)
 - L'établissement du programme de travaux de restauration et d'entretien pour l'année 2025 dans le cadre du PPG ainsi que la réalisation des documents administratifs et réglementaires nécessaires à leur mise en œuvre
- L'assistance et conseils auprès des élus et des riverains
- L'animation et le suivi du bon fonctionnement du SMGOAO
- La mise en œuvre d'une communication à destination des élus, du grand public, ... (site internet, réunions d'information, plaquettes de communication, ...)
- La poursuite de réflexions pour une meilleure gestion des cours d'eau (technique, administrative, financière, GEMAPI, ...)

Un dossier de demande de subventions doit être déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour l'année 2025 établi sur la base d'un montant éligible estimatif de 282 674,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montants
Agence de l'Eau	50%	141 337,00 €
SMGOAO (autofinancement)	50%	141 337,00 €
TOTAL	100%	282 674,00 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la réalisation des missions.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mercredi 19 février 2025

INFORMATIONS DIVERSES

L'assemblée est informée que la prochaine réunion du comité syndical est programmée le mardi 11 mars 2025 à 18h30. Une présentation de la maquette du nouveau site internet du SMGOAO sera faite lors de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le Président



Patrick MAUNAS

Le secrétaire de séance



Jérôme LAGRANGE

ANNEXES REMISES AUX DÉLÉGUÉS

MERCREDI 19 FEVRIER 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Compte Financier Unique 2024 est disponible en annexe du compte-rendu de séance.



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

**RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	15
2	CONTEXTE	15
3	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	16
3.1	<i>La démarche PEP / PAPI.....</i>	<i>16</i>
3.2	<i>Les conséquences des intempéries en Haute Vallée d'Aspe.....</i>	<i>16</i>
3.3	<i>Les opérations programmées sur le territoire.....</i>	<i>16</i>
3.4	<i>Les opérations GeMA</i>	<i>5</i>
3.5	<i>Les incidences budgétaires 2025</i>	<i>5</i>
3.5.1	<i>Pour la section Fonctionnement (prévisions 2025).....</i>	<i>5</i>
3.5.2	<i>Pour la section Investissement (prévisions 2025)</i>	<i>6</i>
3.6	<i>Contributions financières des membres pour 2025</i>	<i>6</i>
4	STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE.....	7
5	LE PERSONNEL	7

1 PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour les communes d'au moins 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les Départements. Il a pour vocation de donner à l'assemblée délibérante, les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ce débat doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget. Le DOB doit faire l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui comporte, notamment, les informations suivantes :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de l'encours de dette
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

Le ROB donne donc lieu à débat et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La délibération concernant le DOB et le ROB est publiée et transmise aux représentants de l'Etat et aux collectivités adhérentes.

2 CONTEXTE

Issue des lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015), la compétence **GeMAPI** (**G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**ndonations) est exercée, depuis juillet 2018, par le SMGOAO sur les territoires de la CCHB (47 communes), de la CCBG (20 communes) et de la CCLO (1 commune), membres du syndicat.

Dans un objectif de maintenir un réseau hydraulique en bon état de fonctionnement et cela dans un contexte de changement climatique global, les collectivités sont amenées à s'organiser afin de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux divers aléas (crues / sécheresse) :

- Via la démarche **PAPI** (**P**rogramme d'**A**ctions de **P**révention des **I**ndonations) :
Cette démarche se concrétise avec la validation du dossier **PEP** (**P**rogramme d'**E**tudes **P**réalable) au **PAPI** par les services de l'Etat en date du 10 janvier 2025.
Il est rappelé que ce programme comprend 7 axes de travail avec notamment des actions d'animation et de communication, acquisitions de connaissances, d'actions en faveur de la réduction de la vulnérabilité des bâtis et de préparation à la mise en œuvre d'ouvrages hydrauliques.
Une attention particulière sera portée à la dimension environnementale tout au long de la démarche avec la réalisation d'une évaluation environnementale des opérations constituant le **PAPI**.
Ce **PEP** se déroulera sur 3 ans entre (2025-2027). Durant sa réalisation, le dossier **PAPI** sera établi, pour une mise en œuvre à l'horizon 2028.
- Via l'analyse des conséquences des intempéries de septembre 2024 sur la Haute Vallée d'Aspe :
En 2024, le SMGOAO a participé aux efforts de remise en état du secteur Haute Vallée d'Aspe par la réalisation de lourdes opérations de travaux de désembâclement.
En 2025, il devra poursuivre ses interventions sur ce secteur (portage d'études hydrauliques, poursuite du désembâclement), mais il doit aussi se prémunir financièrement afin de pouvoir faire face à des événements climatiques d'une telle ampleur.
- Via l'engagement et/ou la poursuite des opérations programmées sur le territoire du SMGOAO :
 - Sur les Affluents Aval (CCBG/CCLO) : la finalisation de l'étude hydraulique confiée au cabinet d'études HEA (modélisations hydrauliques, proposition de solutions pour la prévention des inondations)
 - Pour l'aménagement hydraulique de la Mielle – Agnos : la finalisation des travaux de gestion de l'ouvrage
 - La poursuite de l'opération sur le Jouers (Accous/Bedous) avec la réalisation d'une étude complémentaire de définition d'aménagements / dispositifs dans le but d'améliorer la situation sur ce sous-bassin versant face aux risques d'inondation et de transport solide.
 - La réalisation des travaux du piège à embâcle (Souhet) sur la commune de Cette-Eygun.

- Via la poursuite et l'engagement **d'opérations de GeMA** :
 - Mise en œuvre du programme annuel de travaux extraits du **PPG (Plan Pluriannuel de Gestion)**, déclaré d'Intérêt Général sur la période 2021-2025. Ces programmes de travaux sont régulièrement enrichis et actualisés suite à des observations de terrain, des interventions identifiées dans les études réalisées ou à la demande des collectivités du territoire.
A noter qu'il s'agit de la dernière année d'application de la DIG. Il conviendra au cours de l'année 2025 de préparer le prochain cadre d'intervention du SMGOAO pour la période 2026-2030.
 - Lancement d'une étude sur les zones humides sur le secteur de la vallée de l'Escou
- Via la conduite d'opérations **de communication** pour garantir le lien entre tous les acteurs et faciliter la mise en œuvre de tous les projets, notamment la démarche PAPI.

3 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, les orientations budgétaires s'articulent principalement autour des axes suivants :

3.1 La démarche PEP / PAPI

A partir de la validation du dossier PEP au PAPI, les dépenses relatives aux opérations programmées sont estimées en année 1 à :

- **En section de Fonctionnement**

○ Action d'animation et de communication :	12 000,00 € TTC
○ Evaluation Environnementale :	13 000,00 € TTC
○ Réduction de la vulnérabilité :	32 000,00 € TTC
○ Suivi de l'Ecrêteur de crues d'Agnos :	3 000,00 € TTC
○ Etudes d'amélioration de la connaissance :	
▪ Sur le Joos :	24 000,00 € TTC
▪ Sur le Vert :	56 000,00 € TTC
TOTAL :	140 000,00 € TTC
- **En section d'Investissement :**

○ Etudes préalables – Aménagement Escou :	158 000,00 € TTC
○ Etudes préalables – Aménagement Abérou :	206 000,00 € TTC
○ Mise en place d'un capteur de mesures – Arriugastou :	7 000,00 € TTC
TOTAL :	371 000,00 € TTC

3.2 Les conséquences des intempéries en Haute Vallée d'Aspe

En 2024, le SMGOAO a été amené à conduire de lourdes opérations de travaux de désembâclement pour un montant total de 225 568,80 €.

Ces intempéries ont également mis en avant la nécessité de conduire dès 2025 des analyses particulières sur cette partie du territoire du SMGOAO avec pour objectif principal : la protection des personnes.

Le montant prévisionnel des études à conduire s'élève à environ **218 000,00 • TTC**.

Cet épisode marque également le bien fondé de disposer d'une réserve financière pour pouvoir faire face à des aléas climatiques de plus en plus lourds de conséquences.

3.3 Les opérations déjà programmées sur le territoire

Il s'agit de poursuivre et / ou de finaliser des actions déjà engagée par le SMGOAO à savoir :

- **En section de Fonctionnement**

○ Réalisation du site internet du SMGOAO :	11 000,00 • TTC
○ Programme de travaux annuel de gestion des cours d'eau :	250 000,00 • TTC
TOTAL :	261 000,00 € TTC
- **En section d'Investissement**

○ Finalisation étude affluents du gave d'Oloron CCBG/CCLO :	25 830,00 • TTC
○ Finalisation travaux écrêteur de crues d'Agnos :	42 971,00 € TTC
○ Mise en œuvre piège à embâcle sur le Souhet :	18 960,00 € TTC
○ Etude définition de solutions sur le Jouers / Travaux :	90 704,00 € TTC

TOTAL :**178 465,00 • TTC**

3.4 Le fonctionnement du service

Une somme de 49 000,00 € est réservée pour l'acquisition de mobilier, de matériel informatique en vue de sécuriser les données numériques de la structure ainsi que pour le remplacement d'un véhicule.

3.5 Les incidences budgétaires 2025

Les incidences budgétaires 2025 sont présentées dans les tableaux ci-après pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement.

3.5.1 Pour la section Fonctionnement (prévisions 2025)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Désignation	BP 2024	PROPO BP 2025	
Chap. 11 : Charges à caractère général	437 960.00 €	736 637.61 €	
dont frais généraux	43 050.00 €	99 237.61 €	Augmentation liée au lancement des opérations du PEP au PAPI
dont études diverses (communication sédiments, ...)	144 910.00 €	387 400.00 €	Augmentation du volume d'études notamment sur le territoire CCHB
dont presta mutualisées	144 910.00 €	11 400.00 €	Site internet + abonnement mails
dont presta CCHB	- €	376 000.00 €	Augmentation du volume d'études (Joos, Vert, ZH, HVA)
dont presta CCBG	- €	- €	
dont presta CCLO	- €	- €	
dont programme travaux annuel	250 000.00 €	250 000.00 €	Stable
Chap. 12 : Charges de personnel	200 100.00 €	210 000.00 €	4 postes à temps plein + Augmentation des indemnités (monétisation CET, révision RIFSEEP)
Chap. 65 : Autres charges de gestion courante (adh. au CAS / SIE)	410.00 €	410.00 €	Inchangé
023 : Virement à la section investissement	156 500.00 €	156 500.00 €	Inchangé
Dont CCHB	128 000.00 €	86 547.75 €	
Dont CCBG	26 000.00 €	62 930.50 €	
Dont CCLO	2 500.00 €	6 821.75 €	
042 : Amortissements	110 306.04 €	69 000.00 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	905 276.04 €	1 172 547.61 €	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Désignation	BP 2024	PROPO BP 2025	
74718 : Etat	10 000.00 €	136 500.00 €	
Dont subv. op. mutualisées	- €	55 000.00 €	Subventions travaux HVA
Dont Subv. op. CCHB	10 000.00 €	81 500.00 €	Subventions études HVA + année 1 étude PAPI
Dont Subv. op. CCBG	- €	- €	
Dont Subv. op. CCLO	- €	- €	
7472 : Région Nouvelle Aquitaine (subv. travaux)	30 000.00 €	115 000.00 €	
dont subv. op. mutualisées - Programme annuel de travaux	30 000.00 €	75 000.00 €	Subventions programme de travaux 2025 + travaux HVA
Dont subv. op. CCHB	- €	40 000.00 €	Subventions études HVA
Dont subv. op. CCBG	- €	- €	
Dont subv. op. CCLO	- €	- €	
74741 : Communes membres du groupement	- €	4 000.00 €	
AMO Ceste-Eygun	- €	4 000.00 €	
74758 : Autres groupements (contributions EPCI membres, autres)	356 500.00 €	406 500.00 €	
Dont CCHB	300 000.00 €	350 000.00 €	augmentation + 50 000,00 € pour faire face aux opérations à engager - conséquence des intempéries HVA
Dont CCBG	50 000.00 €	50 000.00 €	Inchangé
Dont CCLO	6 500.00 €	6 500.00 €	Inchangé
Dont CCVO	- €	- €	
7478 : Autres organismes (Agence de l'Eau)	130 000.00 €	179 000.00 €	
dont subv. op. mutualisées - Fonctionnement général	65 000.00 €	90 000.00 €	Montant qui tient compte des perspectives de l'évolution financière sur le personnel
dont subv. op. mutualisées - Programme annuel de travaux	65 000.00 €	65 000.00 €	Stable - Subventions programme de travaux 2025
dont subv. op. CCHB	- €	24 000.00 €	Subventions étude ZH
dont subv. op. CCBG	- €	- €	
dont subv. op. CCLO	- €	- €	
Remboursement sur rémunération	10 200.00 €	10 500.00 €	Mise à disposition agent à la CCVO
Produits exceptionnels et autres produits	42 819.39 €	25 010.00 €	Amortissement des subventions d'équipement
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2024 HORS EXCEDENT 2023	579 519.39 €	876 510.00 €	
002 : Excédent de fonctionnement reporté	325 756.65 €	296 037.61 €	
Dont CCHB	280 150.72 €	242 206.38 €	
Dont CCBG	39 090.80 €	47 712.50 €	
Dont CCLO	6 515.13 €	6 118.75 €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	905 276.04 €	1 172 547.61 €	

3.5.2 Pour la section Investissement (prévisions 2025)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 : DEPENSES INVESTISSEMENT						
Désignations	BP 2024	Réalisé 2024	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025		OBSERVATIONS	
			RAR 2024	Propo. nouvelles		ORIENTATIONS BP 2025
DEPENSES OP MUTUALISEES	20 140.00 €	170 627.47 €	- €	75 008.79 €	49 000.00 €	
Acquisition	20 140.00 €	6 175.44 €	- €	49 000.00 €	49 000.00 €	Achat véhicule + remise à niveau systèmes informatiques + mobiliers
DEPENSES OP NON MUTUALISEES	581 612.28 €	96 029.77 €	73 084.94 €	476 406.12 €	549 491.06 €	- 32 121.22 €
CCHB	537 032.28 €	77 375.77 €	57 634.94 €	466 026.12 €	523 661.06 €	- 13 371.22 €
OP 123 Vallée Escou	- €	- €	- €	- €	- €	Opération achevée
OP 1232 Vallée Escou - Cofin CCVO	- €	- €	- €	- €	- €	Opération achevée
OP 125 Ecrêteur de crues Agnos	- €	- €	- €	- €	- €	Opération achevée
OP 126 Digue Eysys	- €	- €	- €	- €	- €	Opération achevée
OP 127 Bras décharge Lapeyre	- €	- €	- €	- €	- €	Opération achevée
OP 130 GESTION ECRETEUR DE CRUES AGNOS	117 801.00 €	77 110.19 €	27 970.94 €	15 000.00 €	42 970.94 €	Fin de travaux et acquisition de dispositifs de surveillance
OP 131 Régul digue Mendoudou	- €	- €	- €	- €	- €	Opération achevée
OP 132 ETUDE ET TRAVAUX JOUERS	100 000.00 €	265.58 €	10 704.00 €	80 000.00 €	90 704.00 €	Etude de définition + travaux
OP 133 TRAVAUX VALLEE ESCOU	294 231.28 €	- €	- €	371 026.12 €	371 026.12 €	Etudes préalables Aménagement Escou : 158 513,08 € Etudes préalables Aménagement Abérou : 206 513,06 € Aménagement Arriugastou (instrumentation) : 7 000,00 €
OP 134 PIEGE EMBACLE CETTE-EYGUN	25 000.00 €	- €	18 960.00 €	- €	18 960.00 €	Montant des travaux ajusté suite à consultation
CCBG / CCLO	44 580.00 €	18 654.00 €	15 450.00 €	10 380.00 €	25 830.00 €	- 18 750.00 €
OP 124 Affi GO aval	44 580.00 €	18 654.00 €	15 450.00 €	10 380.00 €	25 830.00 €	Fin de l'étude
PROVISIONS TRAVAUX	132 916.07 €	- €	- €	109 329.11 €	109 329.11 €	Somme réservée pour travaux à venir sur CCBG/CCLO
Amortissement (subv / participations)	42 809.39 €	29 124.85 €	- €	25 000.00 €	25 000.00 €	Réajustement du montant des Amortissements des subventions et participations PPG
041 : opérations patrimoniales (régularisation d'écriture)	135 327.18 €	135 327.18 €	- €	1 008.79 €	1 008.79 €	réglé amortissements mobilier déjà réalisés sur le mauvais article d'imputation + réimputation mobilier
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	912 804.92 €	266 657.24 €	73 084.94 €	660 744.02 €	733 828.96 €	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 : RECETTES INVESTISSEMENT						
Désignations	BP 2024	Réalisé 2024	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025			OBSERVATIONS
			RAR 2024	Propo. nouvelles	ORIENTATIONS BP 2025	
RECETTES OP NON MUTUALISEES	74 430.82 €	42 967.64 €	21 504.16 €	82 263.19 €	103 767.35 €	
Subvention Etat (FPRNM)	- €	- €	- €	80 000.00 €	80 000.00 €	Prévision subvention FPRNM pour op 133 - FAPI
dont FPRNM pour Op 133	- €	- €	- €	80 000.00 €	80 000.00 €	
Subventions Région	22 257.00 €	9 024.05 €	10 525.00 €	905.00 €	11 534.00 €	Solde subventions op. 124 RNAQ
dont Région pour Op 123	11 828.00 €	9 024.05 €	- €	- €	- €	
dont Région pour Op 124	10 629.00 €	- €	10 529.00 €	905.00 €	11 534.00 €	
Subventions AEAG	36 708.00 €	18 477.77 €	10 875.16 €	1 358.19 €	12 233.35 €	Solde subventions op. 124 AEAG
dont AEAG pour Op 123	9 979.00 €	2 623.93 €	- €	- €	- €	
dont AEAG pour Op 124	26 729.00 €	15 853.84 €	10 875.16 €	1 358.19 €	12 233.35 €	
COFINANCEMENT CCVO OP 1232	15 465.82 €	15 465.82 €	- €	- €	- €	Achévé en 2024
EXCEDENT	303 197.86 €	303 197.86 €	- €	402 052.82 €	402 052.82 €	
Affectations de résultats	130 043.02 €	130 043.02 €	- €	- €	- €	Voir contexte
Prévisionnel affectations 2025	156 500.00 €	- €	- €	156 500.00 €	156 500.00 €	Stable
FCTVA	3 000.00 €	7 581.08 €	- €	1 500.00 €	1 500.00 €	FCTVA sur Op N-2
Amortissements	110 306.04 €	49 593.28 €	- €	69 000.00 €	69 000.00 €	
041 : opérations patrimoniales (régularisation d'écriture)	135 327.18 €	135 327.18 €	- €	1 008.79 €	1 008.79 €	réglé amortissements mobilier déjà réalisés sur le mauvais article d'imputation + réimputation mobilier
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	912 804.92 €	868 710.06 €	21 504.16 €	712 324.80 €	733 828.96 €	

3.6 Contributions financières des membres pour 2025

Elles découlent des besoins du SMGOAO pour conduire ses activités sur l'année 2025 et se doter d'une partie des moyens nécessaires à la réalisation des actions inscrites dans le cadre de la démarche PAPI.

De plus, l'impact financier des travaux et opérations à conduire suite aux intempéries de septembre 2024 en Haute Vallée d'Aspe se répercute sur la GeMAPI qui sera appelée auprès des collectivités et en particulier sur la CCHB. Compte tenu des statuts du SMGOAO et de la situation particulière sur la CCHB, un appel spécifique de 50 000,00 • complémentaire sera fait auprès de cette collectivité.

Les appels auprès des deux autres collectivités (CCBG et CCLO) demeurent inchangés.

Les contributions s'élèvent à 406 500,00 € et sont réparties comme suit :

EPCI	Pour les opérations mutualisées 2025		Pour les opérations individualisées 2025	TOTAL 2025
CCHB	86%	258 000,00 €	92 000,00 €	350 000,00 €
CCBG	12%	36 000,00 €	14 000,00 €	50 000,00 €
CCLO	2%	6 000,00 €	500,00 €	6 500,00 €
TOTAL		300 000,00 €	106 500,00 €	406 500,00 €

4 STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Sans objet

5 LE PERSONNEL

Le SMGOAO emploie 4 agents :

- La directrice
- Le technicien rivière
- L'ingénieur inondation
- La responsable administrative, financière et comptable

Les dépenses de personnel estimées pour l'année 2025 s'élèvent à 210 000,00 €.

L'ensemble des agents du SMGOAO travaille à plein temps.

Le temps de travail en vigueur au sein de la structure est fixé à 40h00 par semaine pour les agents à temps complet.

Les agents peuvent bénéficier de la protection sociale complémentaire pour le risque santé et le risque prévoyance.

Pour l'ensemble des postes qui contribuent à la mission de suivi des cours d'eau, l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte son soutien financier.

Les agents disposent du matériel nécessaire à l'accomplissement de leurs missions tant sur le plan technique qu'administratif.

Le Compte Epargne Temps est mis en place pour trois agents de la structure : la directrice, le technicien rivière, l'ingénieur inondation. Les agents ont la possibilité de demander la monétisation de leurs jours épargnés sur leur CET (au-delà des 15 premiers jours épargnés).

Il n'y a pas de Compte Epargne Temps pour l'agent administratif qui vient d'intégrer la structure en tant que stagiaire. Une demande d'ouverture de CET pourra être émise à compter du mois d'octobre 2025.

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est disponible en annexe du compte-rendu de séance.

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION N° 2025_0204
PROGRAMME PREVISIONNEL ANNUEL D'INTERVENTION ANNEE 2025

THEMATIQUES			TECHNIQUES			
Désencombrement du lit - Traitement sélectif des embacles et bois flottés			Débardage par câble			
Entretien régulier - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou dépréssants)			Bucheronnage et élagage technique			
Code PPG	Cours d'eau	Section	Quantité	Unité	Montants en € HT	Montants en € TTC
As_003	Aspe	Vallon	5600	ml_CE	3 600,00 €	4 320,00 €
As_009	Sadum	Amont village	500	ml_CE	2 400,00 €	2 880,00 €
As_010	Souhet	Traversée village (voir amont propriété Escot)	800	ml_CE	2 400,00 €	2 880,00 €
As_011	Era Pou	Traversée de la Départementale	300	ml_CE	600,00 €	720,00 €
As_012	Brouca	Amont RN 134	300	ml_CE	600,00 €	720,00 €
As_013	Baralet	Amont centrale de Baralet	500	ml_CE	2 000,00 €	2 400,00 €
As_014	Espelunguère	Amont Forges d'Abel	900	ml_CE	2 000,00 €	2 400,00 €
As_015	Peyranère	Amont RN 134	1000	ml_CE	1 000,00 €	1 200,00 €
As_016	Lagaube	Amont RN 134	500	ml_CE	2 000,00 €	2 400,00 €
As_017	Belonce	Plateau	400	ml_CE	600,00 €	720,00 €
As_018	Labadie	Plateau	2500	ml_CE	1 500,00 €	1 800,00 €
As_024	Malugar	Amont du village	4500	ml_CE	3 000,00 €	3 600,00 €
As_025	Arricq	Amont du village	1300	ml_CE	3 000,00 €	3 600,00 €
As_026	Gabarret	Pont de Bat à confluence	12500	ml_CE	3 600,00 €	4 320,00 €
As_031	Lourdios	Traversée de Lourdios et Issor	6300	ml_CE	4 800,00 €	5 760,00 €
As_032	Bugalas	Traversée du village	2200	ml_CE	600,00 €	720,00 €
As_048	Aspe	Base de Soeix à confluence	4200	ml_CE	1 800,00 €	2 160,00 €
As_057	Salars	Passerelle à pont du village	2200	ml_CE	1 200,00 €	1 440,00 €
Mi_001	Mielle	Amont barrage écrêteur à salle des fêtes	4300	ml_CE	2 000,00 €	2 400,00 €
Mi_002	Mielle	Salle des fêtes à Mairie	850	ml_CE	2 000,00 €	2 400,00 €
Mi_003	Mielle	Mairie à Bacarau	1600	ml_CE	2 000,00 €	2 400,00 €
Mi_004	Mielle	Bacarau à Camping	1600	ml_CE	1 500,00 €	1 800,00 €
Mi_005	Mielle	Lotissement à déchetterie	2200	ml_CE	1 500,00 €	1 800,00 €
Mi_012	Mielle	Village de Moumour à confluence	1500	ml_CE	600,00 €	720,00 €
Os_001	Ossau	Pont du Diable à confluence	19000	ml_CE	2 400,00 €	2 880,00 €
Os_003	Ayguette	Traversée d'Ogeu les Bains à RN 134	16000	ml_CE	3 000,00 €	3 600,00 €
Os_004	Cambagne	Traversée de Buziet	3000	ml_CE	1 000,00 €	1 200,00 €
Os_007	Escou	Traversée des villages	17000	ml_CE	4 800,00 €	5 760,00 €
RD_002	Gourguet	Source à confluence	1200	ml_CE	1 500,00 €	1 800,00 €
RD_013	Laus	Traversée du village	3300	ml_CE	1 500,00 €	1 800,00 €
Ve_003	Vert de Barlanes	Pont Blanchou à Confluence	7400	ml_CE	2 400,00 €	2 880,00 €
Ve_006	Vert d'Arette	Plateau de Chousse à confluence	8200	ml_CE	1 800,00 €	2 160,00 €
Ve_009	Vert	Pont Ouncès à Pont Capdepoun	7700	ml_CE	1 800,00 €	2 160,00 €
Ve_012	Vert	Pont Capdepoun à confluence	14500	ml_CE	1 800,00 €	2 160,00 €
SOUS TOTAL 1					68 300,00 €	81 960,00 €

THEMATIQUES			TECHNIQUES			
Désencombrement du lit - Traitement sélectif des embacles et bois flottés			Débroussaillage			
Entretien régulier - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)			Élagage			
Traitement de l'encombrement des petits cours d'eau par les végétaux (aquatiques ou terrestres)			Petit bucheronnage			
Code PPG	Cours d'eau	Section	Quantité	Unité	Montants en € HT	Montants en € TTC
As_023	Jouers	Traversée du bourg	1500	ml_CE	1 500,00 €	1 800,00 €
As_027	Ruisseau de carole	Amont village	750	ml_CE	500,00 €	600,00 €
As_037	Toupiette	Traversée village (voir amont propriété Escot)	1200	ml_CE	500,00 €	600,00 €
Mi_019	Mielle	Plantations	1000	ml_CE	1 500,00 €	1 800,00 €
Mi_019	Mielle	Plantations	1000	ml_CE	1 500,00 €	1 800,00 €
Mi_020	Mielle	Amont Agnos	1500	ml_CE	2 500,00 €	3 000,00 €
Mi_020	Mielle	Amont Agnos	1500	ml_CE	2 500,00 €	3 000,00 €
Os_005	Lapeyre	Amont Ogeu les Bains	500	ml_CE	500,00 €	600,00 €
Os_024	Lapeyre	Amont Ogeu les Bains	500	ml_CE	500,00 €	600,00 €
Os_006	Affluent Ayguette	Traversée du village	2000	ml_CE	500,00 €	600,00 €
Os_009	Doustrebes	Amont et aval abreuvoir	2500	ml_CE	500,00 €	600,00 €
RD_003	Biatère	Traversée du village	2900	ml_CE	2 500,00 €	3 000,00 €
Rd_032	Abérou	Entretien des Plantations	500	ml_CE	500,00 €	600,00 €
Rd_032	Abérou	Entretien des Plantations	500	ml_CE	500,00 €	600,00 €
Rd_033	Lucq	Entretien des Plantations	750	ml_CE	750,00 €	900,00 €
Rd_033	Lucq	Entretien des Plantations	750	ml_CE	750,00 €	900,00 €
SOUS TOTAL 2					17 500,00 €	21 000,00 €

THEMATIQUES			TECHNIQUES			
Action concertée pour la reconstitution d'une ripisylve adaptée			Concertation préalable			
Reconstitution de la ripisylve absente (plantation, bouturage, etc)			Débroussaillage, élagage et petit bucheronnage			
			Plantation, bouturage et coupe sélective			
Code PPG	Cours d'eau	Section	Quantité	Unité	Montants en € HT	Montants en € TTC
RD_020	Barthe	Bastanes à Audaux	600	ml_CE	3 500,00 €	4 200,00 €
Ve_XX	Treilt	Aval camping	110	ml_CE	1 500,00 €	1 800,00 €
Mi_XX	Mielle	Lotissement Pic d'Orhy	700	ml_CE	4 500,00 €	5 400,00 €
SOUS TOTAL 3					9 500,00 €	11 400,00 €

THEMATIQUES			TECHNIQUES			
Renaturation de cours d'eau - Traitement de l'incision d'un cours d'eau			Travaux mécanisés			
Code PPG	Cours d'eau	Section	Quantité	Unité	Montants en € HT	Montants en € TTC
Hors PPG	Affluent Escou	Quartier du Chêne - Chemin des crêtes	150	ml_CE	30 000,00 €	36 000,00 €
SOUS TOTAL 4					30 000,00 €	36 000,00 €

RECAPITULATIF FINANCIER PREVISIONNEL			Montants en € HT	Montants en € TTC
SOUS TOTAL 1			68 300,00 €	81 960,00 €
SOUS TOTAL 2			17 500,00 €	21 000,00 €
SOUS TOTAL 3			9 500,00 €	11 400,00 €
SOUS TOTAL 4			30 000,00 €	36 000,00 €
Imprévus et aléas			25 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL PREVISIONNEL 2025			150 300,00 €	180 360,00 €